



Commune de Nouvoitou

## Conseil Municipal

Le 26 juin à 20<sup>h</sup>, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 21 juin, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

**PRÉSENTS :** JM. LEGAGNEUR - P. CABARET - A. BELLAMY - D. LANGANNE - MP. ANGER – J. HARDOUIN – F. TRUPIN - A. BROSSAULT – P. VAUR - AM. SELLIER - I. PRESSE - A. DERREY- A. DAMIANO - M-A PRESSET - M. BOISSEAU - A. GEORGEAULT - J-L DULAC - C. BRETAIRE - L. GOUPIL

**ABSENTS EXCUSÉS :** F. TACHEN

**PROCURATIONS :** F. TACHEN donne pouvoir à JM. LEGAGNEUR,

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** A. BELLAMY

## 2023-50 TARIFS SEJOUR NEIGE 2024

Depuis octobre 2022, un groupe de jeunes travaille à l'élaboration d'un projet de départ en séjour à la neige avec l'équipe jeunesse : choix du lieu, des activités, définition du budget, appel aux prestataires, etc... Après de nombreuses séances de travail et la présentation aux élus en 2022, il a été défini que le séjour ski aurait lieu au LIORAN du 4 au 8 mars 2024 (département du Cantal, région Auvergne Rhône Alpes) pour 20 jeunes.

Le séjour neige s'inscrit dans le cadre de la politique jeunesse de la commune, dont les objectifs sont :

- Favoriser l'engagement collectif des jeunes
- Développer l'autonomie et l'émancipation
- Permettre à des jeunes de découvrir un autre environnement
- Être acteur de ses vacances

Au programme : deux séances de ski encadrées par un moniteur ESF, de la luge, balade en raquette, veillées animées, boules de neige, etc...

Les réservations de car et du logement et certaines activités (lié au logement) sont faites. Pour assurer le bon fonctionnement du projet, il convient de proposer des tarifs :

Ce séjour est lié au projet bourse citoyenne validé par le Conseil Municipal du 24 Avril (6,25 € par mission pour un maximum de 25 € par jeune ayant effectué toutes les missions), et lié à l'investissement des jeunes, aussi vous trouverez une notion d'engagement réparti de 100% (depuis octobre 2022) à 0% (un jeune qui n'aurait participé ni à l'organisation ni à la bourse citoyenne).

Pour trouver une méthode de calcul équitable, les jeunes à 100% d'investissement le tarif proposé tient compte de leur participation à 100%, c'est-à-dire qu'il inclut la bourse citoyenne. Si un jeune est absent, le tarif se verra augmenter de 6,25 € par mission non effectuée.

A partir de 75 % d'investissement, la bourse citoyenne n'est pas incluse et la famille verra son tarif réduit de 6,25 € par mission effectuée.

Les tarifs proposés en annexe sont en corrélation avec le budget du camp.

Le coût de revient par jeune sur ce projet est de 870,07€

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant que ces modifications présentent un intérêt pour la commune et pour les familles résidant sur la commune,*

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les tarifs fixés pour le séjour neige Février 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'organisation des devis et convention de réservations,

**Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Extrait conforme au Registre des Délibérations,  
A NOUVOITOU, le 27 juin 2023.**

**Le Maire,**

**Jean-Marc LEGAGNEUR**

